



URGENT ! ADHÉREZ AU PASS RÉGION SENIOR

Le Pass Région Senior, qu'est-ce que c'est ?

Le Pass Région Senior est une carte à destination des retraités de plus de 60 ans, donnant lieu à des avantages touristiques, culturels et sportifs dans un réseau de partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Pass Région Senior permet une prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, promoteur du projet, d'un montant de 15€ sur les licences

sportives des seniors de la Région. Des courriers d'information sur ce sujet seront envoyés aux retraités par les services de la Région pour la rentrée de septembre (fin août ou début septembre 2021).

Un lien internet devrait figurer dans ces courriers qui permettra aux retraités de connaître en allant sur le site de la Région, les clubs près de chez eux qui acceptent le Pass Région Seniors.

➤ C'est un argumentaire à fort potentiel pour nombre de clubs EPGV afin d'attirer de nouveaux licenciés à la rentrée 2021. Les clubs intéressés par ce partenariat doivent rapidement s'inscrire auprès de la référente de ce projet à la Région AURA, Mme Adèle Beaucoup, en précisant les renseignements suivants :

- Nom du club
- Adresse postale
- Code postal
- Ville
- Téléphone
- Email
- Raison sociale
- SIRET
- Nom du responsable et sa fonction
- Email du responsable
- Téléphone du responsable

et en fournissant en pièce-jointe un RIB (titulaire du RIB, domiciliation RIB, IBAN, BIC).

➤ Prendre contact avec Mme Adèle Beaucoup
Tél. 04 26 73 47 82
Mail : Adèle.BEAUCOUP@auvergnerhonealpes.fr



LE PASS' SPORT, À DESTINATION DES ENFANTS

Anoncé le 19 mai dernier, un dispositif à destination exclusive des enfants cette fois sera mis en place à la rentrée pour aider les familles à la reprise des activités sportives.

Le principe : une aide de 50 euros par enfant ou adolescent sera versée automatiquement aux familles éligibles (bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et/ ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Elles seront informées par un courrier à présenter au club de leur choix.

De leur côté, les clubs devront demander leur remboursement sur lcompteasso.associations.gouv.fr

*** IMPORTANT REPORT DES HEURES DE DIF JUSQU'AU 30 JUIN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Il faut cependant savoir que les salariés doivent reporter les heures de DIF sur leur CPF, afin d'alimenter ce dernier. Le transfert de ces heures n'est donc pas automatique.

Pour rappel, le CPF permet à chaque salarié d'acquérir des **droits de formation** et de se former à son initiative, tout au long de sa vie.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CPF est monétisé. Il se crédite donc en euros et non plus en heures de formation. Au sein de vos associations, vous avez probablement des personnes qui étaient salariées avant le 31 décembre 2014. Elles ont alors pu cumuler jusqu'à 20h de formation par an (pour un salarié à temps plein) dans la limite de 120h.

Vous pouvez les informer qu'elles ont **jusqu'au 30 juin 2021 pour reporter leurs heures de DIF** directement en ligne sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Pensez donc à le rappeler à vos salarié(e)s ! En effet, au-delà du 30 juin 2021, ces heures seront perdues si elles n'ont pas été reportées.



Maison des Sports
Parc de Buisson Rond
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 09 83
savoie@comite-epgv.fr

Retrouvez-nous sur Facebook



LICENCE TREMPLIN, SAISON 2020-2021

La Fédération a décidé d'ouvrir exceptionnellement la **licence Tremplin à tous les pratiquants**.

Cette licence, **au tarif de 10 euros**, est accessible depuis le 8 mai 2021, **sans condition et à titre exceptionnel** pour cette saison. Il reste toutefois possible de prendre des licences classiques.

Enfin, cette licence est accessible aux seuls pratiquants, les animateurs, comme les dirigeants doivent être titulaires, respectivement d'une licence animateur ou d'une licence dirigeants.

Espérant que cette initiative contribuera à dynamiser la relance de vos clubs.

I-RÉSEAU, UN MODULE DE REMBOURSEMENT EST EN LIGNE

Depuis le 26 mai, un module de remboursement a été ajouté à la plateforme I-Réseau mais **uniquement accessible aux Comités départementaux**. Vous avez constaté des erreurs ou doublons, n'hésitez pas à en avvertir le Codep !

TOUS DEHORS AVEC L'EPGV !

Après une saison chaotique, entre confinement et restrictions, la reprise des activités sportives est enfin possible ! Et quoi de mieux que de rattraper au printemps en privilégiant la pratique en extérieur ?

Afin d'aider les clubs et soutenir les animateurs dans la **mise en place de séances en extérieur**, la Fédération a développé outils pédagogiques et ressources disponibles sur I-Réseau.

Des guides et fiches pratiques pour répondre aux besoins de tous les publics (adultes, enfants, seniors ou APA) vous accompagneront et vous permettront de convaincre vos licenciés les plus réticents !

Des visuels de communication sur cette opération sont également téléchargeables dans la boîte à outils sur I-Réseau.



XXXX PRÊT DE MATÉRIEL

Vous souhaitez tenter les activités en extérieur comme la Marche Nordique, Active, ou Dynamique Bungy Pump ?

Vous souhaitez mettre en place des cours diversifiés grâce à des Frisbee, des balles Tshaka...

N'hésitez pas à emprunter contre caution, le matériel mis à disposition par le Comité Départemental.

LE SAVIEZ-VOUS ? COMMENT SE RÉPARTIT LE PRIX D'UNE LICENCE ?

Répartition du reversement fédéral (22.50€ en 2020-2021)

Accompagnement des structures et développement	12,99 €
Emploi et fonctionnement du siège	6,28 €
Communication & Marketing	0,98 €
Formation nationale	0,60 €
Institut de Recherche en Activité Physique et Santé	0,05 €
Fonctionnement institutionnel	1,60 €

Répartition du reversement départemental (4.50€ en 2020-2021)

Accompagnement des clubs et animateurs	1,50 €
Emploi et fonctionnement du Codep	1,20 €
Communication & projets Développement	0,60 €
Aide à la formation	0,50 €
Part régionale versée au COREG AURA	0,70 €

Aucun remboursement, même partiel, n'a été effectué par la Fédération aux Comités Départementaux ou Régionaux, suite à la pandémie du Covid-19.

XXXX COMMUNICATION

Vous avez des actualités dans vos clubs à communiquer ? Cours en extérieur, cours enfants, participation à des réunions ou toute autre information?...

Faites-le savoir au Codep !

Anne, notre secrétaire administrative, dotée des outils techniques de communication, pourra vous apporter son aide depuis l'élaboration de vos supports à la diffusion de vos informations.

Elle vous propose également d'intégrer vos actualités sur la page Facebook du Comité Départemental EPGV73.